

COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER ?

- 1/ **Téléchargez le dossier** de demande d'aide et le règlement intérieur sur le site du Pays : www.lecambresisenprojet.com ou contacter le Pays au 03 27 72 92 60
- 2/ **Prenez rendez-vous avec l'équipe** technique du Pays pour vous aider à élaborer votre dossier
- 3/ **Joignez avec votre dossier** complété :
La copie des statuts de votre association
Une autorisation du président pour représenter votre association
Un RIB
Les devis
- 4/ **Envoyez le dossier au :**
Président du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis
3 rue d'Alger - 59400 CAMBRAI

Une fois votre dossier déposé, que se passe-t-il ?

Votre dossier sera réceptionné et examiné par le Pays, structure en charge de la gestion du FLIP.

Si votre dossier est complet, il fera l'objet d'un passage en comité de gestion qui décidera ou non d'attribuer une aide financière.

En cas d'accord, une convention devra être signée entre votre association et le Pays précisant les modalités de versement de la subvention allouée.

Le projet devra être réalisé avant la fin de l'année 2012.

CONTACTEZ NOUS !

Vous avez un projet ?

Nous vous accompagnons pour élaborer votre dossier et répondons à vos questions.

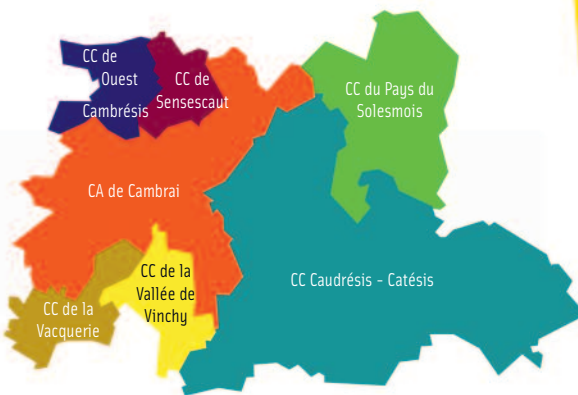
Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis

3, rue d'Alger • 59400 Cambrai

Tél. 03 27 72 92 60 • Fax : 03 27 82 57 49

Courriel : secretariat@paysducambresis.fr

www.lecambresisenprojet.com



110 communes, 7 intercommunalités, 158 000 habitants

Communauté d'Agglomération de Cambrai

Communautés de Communes : Caudrésis-Catésis, La Vacquerie, Sensescout, Pays Solesmois, Ouest Cambrésis, Vallée de Vinchy



Action mise en œuvre en faveur des associations du Pays du Cambrésis avec le concours du Conseil Régional Nord-Pas de Calais



Deux appels à projets minimum sont prévus pour l'année 2012. Les dates limites de dépôt des dossiers complets pour les deux appels à projets sont : **15 mars et 15 juin 2012**

Le FLIP 2012 • 2^{ème} édition
Fonds Local d'Initiative Pays
Un soutien pour vos projets associatifs



LE FLIP, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le FLIP (Fonds Local d'Initiative Pays) permet de contribuer au financement de projets associatifs.

C'est une enveloppe globale de 30 000 euros par an, financé par le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais et le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis.

Le comité de gestion, composé d'acteurs locaux attribue une aide financière pour les projets associatifs comprise entre 500 et 3 000 euros.



*Semons solidaire
Cattenières Animations Patrimoines*

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les associations déclarées Loi 1901
- Les associations ayant pour projet de développer des actions à destination de la population du territoire du Pays du Cambrésis

LES PROJETS SOUTENUS EN 2011

- **La rue est vers Cambrai**, Association Promotion Musicale, *septembre 2011*
- **Voyages au confins...**
Les Amis du Château et du Terroir d'Esnes, *mai 2011*
- **40^{ème} anniversaire de la restauration de l'Abbaye de Vauclles**, Abbaye de Vauclles, *octobre 2011*
- **Promotion du sport dans le Cambrésis**, Challenge en Cambrésis, *février-septembre 2011*
- **Ferme festival à Wambaix**, Association Novagri, *juin 2011*
- **"Jeux d'autrefois pour tous"**, Famille rurale de Marcoing, *septembre 2011*
- **Le trésor d'Arts en Cambrésis en la Chapelle des Jésuites de Cambrai**, Arts en Cambrésis, *octobre 2011*
- ... et plus encore

Les projets doivent remplir l'un des objectifs suivants :
Accompagner les dynamiques engagées par le Syndicat Mixte de Pays notamment les animations liées à la sensibilisation à l'environnement, à l'économie sociale et solidaire et au développement durable ;
Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs sur le territoire ;
Promouvoir le patrimoine et l'histoire du Cambrésis ;
Accompagner les initiatives liées à l'agriculture durable (développement des circuits courts, ...).

Attention !

Deux appels à projets minimum sont prévus pour l'année 2012.

Les dates limites de dépôt des dossiers complets pour les deux appels à projets sont :
15 mars 2012 • 15 juin 2012

AUTRES INITIATIVES POUVANT ÊTRE ACCOMPAGNÉES

- Activités intergénérationnelles
- **Ateliers culturels**
- Festivals de musique
- **Journées de promotion du patrimoine**
- Actions innovantes dans le domaine de l'économie sociale et solidaire
- **Actions de sensibilisation à la plantation d'arbres d'essences locales**
- Actions de sensibilisation aux économies d'énergie et à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Attention, le FLIP ne pourra pas soutenir :

- Les projets relevant à la fois de la culture et de l'insertion ;
- Les projets relevant de l'éducation nationale (sorties pédagogiques, ...)
- Les projets faisant mention d'un caractère politique ou religieux ;
- Les opérations de communication ne seront soutenues que lorsqu'elles sont au service du projet ;
- Pas de soutien aux charges de fonctionnement, ni aux achats de matériel courant.



*Jeux d'autrefois pour tous
Famille rurale de Marcoing*